Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	HDF	04.76.77.00.50 / 06.09.24.57.80
Aéronef (type couleur immatriculation)	ecureuil B3 bleu F-GSOE	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	CAF	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
23 avril	BERARDE	TEMPLE ECRINS		5	1	
27 avril	BERARDE	TEMPLE ECRINS		1	1	

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

ANNULE ET REMPLACE L'AUTORISATION n° 153/2018

☒ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° **161 / 2018**

Suivi par : Annick Martinet

à Gap, le **19/04 / 2018**

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE